



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 6 août 2013 à 20h00

Sont présents:

M. Pierre Tourigny,	Maire
M. Mario Chantal,	siège #1
M. Sébastien Leclerc,	siège #2
M. Richard Tremblay,	siège #3
M. Martin Pascal,	siège #4
M. Steeve Paquet,	siège #5
VACANT	siège #6

## RÉSOLUTION

**133-08-13** **POLITIQUE MUNICIPALE DE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE TOUTES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ, D'INTIMIDATION ET DE MENACE**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne reconnaît aux citoyens le droit d'obtenir de l'information et des renseignements clairs de la part des Élus et des fonctionnaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne reconnaît aussi que les citoyens peuvent exprimer civilement leurs désaccords face aux décisions prises par le Conseil et appliqués par les fonctionnaires;

ATTENDU QUE tous les Élus, fonctionnaires et / ou citoyens de quel qu'allégeance ont droit à la dignité et à la sauvegarde de leurs intégrité et leur réputation;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle n'a pas sa place envers les Élus, les fonctionnaires ainsi que les citoyens;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Mario Chantal lors de cette séance ordinaire du 6 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER Richard Tremblay  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER Mario Chantal  
ET RÉSOLU,

QUE ce Conseil adopte cette politique municipale et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit:

Article 1: TITRE

La présente politique porte le titre de "**Politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace**".

Article 2: PRÉAMBULE

Le préambule de la présente politique en fait partie intégrante.



### Article 3: BUT

Le but de la présente politique vise à éliminer toute situations à caractères de violence ainsi qu'établir les différentes interventions qui seront prises lors de tels faits.

### Article 4 : SITUATIONS DE VIOLENCE

La municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne ne tolère en aucun temps:

Tout acte de violence physique envers un membre du Conseil, un fonctionnaire ou à leurs proches et qui découle de sont statut d'Élus ou de fonctionnaires;

Toute manifestation de violence verbale ou écrite envers les Élus et les fonctionnaires dans le cadre de leur travail, qu'il s'agisse de menace, d'intimidation, de libelle diffamatoire, de chantage, toutes formes de harcèlement, propos injurieux ou grossiers;

Tout acte de vandalisme sur les biens des Élus ou des fonctionnaires dû à leurs statuts avec la municipalité; et

Tout comportement perturbateur dans les locaux de la municipalité.

### Article 5 : TYPES D'INTERVENTION

La municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne établit et met en vigueur trois types d'intervention face aux situations de violence, soit;

L'avertissement administratif – Lettre signée par le Maire ou par le Directeur général qui rapporte les faits et demande au citoyen de cesser ses actes. (Expressions méprisantes, blessantes, propos grossiers ou injurieux, juron contre un Élu ou un fonctionnaire, insultes, etc);

La mise en demeure – Lettre expédiée par les procureurs de la municipalité qui rapporte les faits, ordonne au citoyen de cesser et l'avise qu'en cas de récidive, d'autres mesures seront prises (Intimidation, menace, désordre ou comportement perturbateur, etc); et

Plainte officielle à la sûreté du Québec – plainte déposée en vertu du Code criminel (Voie de fait ou tentative, bris de matériel, vandalisme, menaces pouvant causer la mort ou des blessures graves, intimidation, inconduite ou comportement perturbateur, etc).

### Article 6: ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté à Sainte-Christine d'Auvergne, ce 6<sup>ième</sup> jour d'août 2013.

---

**Pierre Tourigny**  
Maire

---

**Daniel Garant**  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier